



Les mères de famille monoparentale particulièrement exposées au chômage et à la précarité

En 2011, 144 000 familles monoparentales vivent en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit un quart des familles ayant un enfant mineur. Paca est la 3^e région la plus concernée, derrière la Corse et le Languedoc-Roussillon. Ces familles représentent 386 000 personnes, dont 219 000 sont des enfants mineurs.

Une rupture d'union est dans huit cas sur dix à l'origine de la monoparentalité. Après la séparation, la garde des enfants est le plus souvent confiée à la mère. Ainsi, dans la région comme au niveau national, les femmes se retrouvent à la tête des familles monoparentales dans 85 % des cas. Vivre et assurer seul la charge des enfants a de nombreuses conséquences sur la vie des familles. Les difficultés financières et organisationnelles rendent notamment les femmes concernées, plus fragiles sur le marché du travail. Ainsi, en Paca, un quart sont au chômage (23,7 %) ; c'est davantage qu'au niveau national (21,5 %). Les prestations sociales constituent une part importante de leurs revenus (14 % contre 6 % pour les couples avec enfant). Malgré l'effet positif de la redistribution, les familles monoparentales sont les plus exposées au risque de pauvreté : en 2012, un tiers d'entre elles vit sous le seuil de pauvreté.

Marjorie Martin, Insee

En 2011, 144 000 familles de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont monoparentales, c'est-à-dire composées d'un seul adulte qui vit sans conjoint avec au moins un enfant mineur à sa charge, totalement ou partiellement (*définitions*). C'est 9 % de plus qu'il y a 10 ans. Elles représentent en 2011 près du quart des 601 000 familles de la région comportant au moins un enfant mineur. Paca est ainsi la troisième région, derrière la Corse et le Languedoc-Roussillon, qui compte la part la plus élevée de familles monoparentales (*figure 1*).

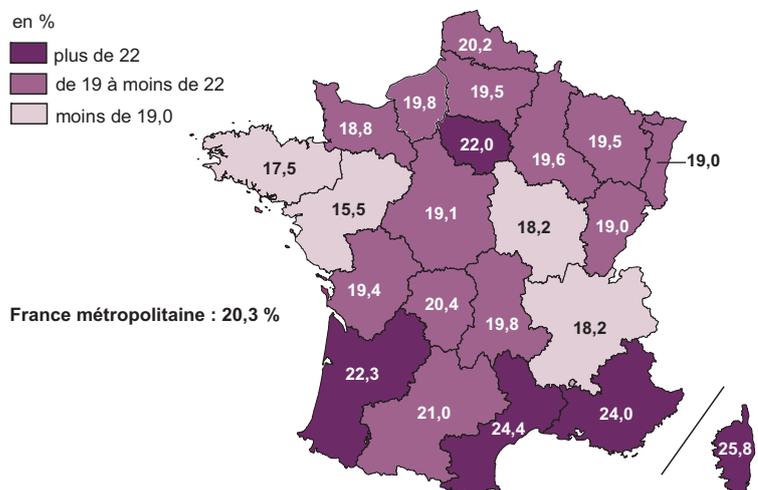
En Paca, 242 000 enfants vivent en 2011 avec un seul de leurs parents ; parmi eux, 219 000 sont mineurs. Ainsi, plus d'un cinquième des enfants mineurs de la région (21,6 %) vivent dans une famille monoparentale. Après la Corse (23,0 %),

1 La part des familles monoparentales est très élevée en Paca

Part des familles monoparentales selon les régions en 2011

en %

- plus de 22
- de 19 à moins de 22
- moins de 19,0



Champ : familles avec au moins un enfant mineur.
Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Délégation Régionale
aux Droits des Femmes
et à l'Égalité



cette part est la plus élevée de France métropolitaine (17,9 % en moyenne). Au total, 386 000 personnes vivent dans une famille monoparentale en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En Paca comme au niveau national, les familles monoparentales comprennent moins de jeunes enfants que les autres familles : un enfant sur dix a moins de trois ans contre deux sur dix dans une famille avec deux adultes en couple. Elles sont aussi moins fréquemment des familles nombreuses : seules 15 % ont plus de trois enfants, contre 31 % des familles recomposées et 19 % des familles traditionnelles (figure 2).

Les familles monoparentales sont en effet issues très majoritairement d'une rupture d'union : le plus jeune enfant au moment de la rupture est donc en général déjà âgé de quelques années. De même, la séparation intervient en moyenne aux âges féconds et écourte alors la période pendant laquelle le couple aurait pu avoir d'autres enfants.

Huit fois sur dix, les femmes sont à la tête des familles monoparentales

Les ruptures d'union constituent l'origine principale de la monoparentalité (81 %). Le décès précoce du deuxième parent ou le fait de n'avoir jamais vécu en couple depuis la naissance de son premier enfant correspondent respectivement à 6 % et 13 % des situations de monoparentalité (figure 3).

Après une rupture d'union, la garde des enfants est le plus souvent confiée à la mère. Ainsi, dans la région comme au niveau national, les femmes se retrouvent à la tête des familles monoparentales dans 85 % des cas. La monoparentalité ne signifie pas nécessairement l'absence de l'autre parent dans la vie des enfants : un enfant mineur sur quatre vit également dans un autre logement. Neuf fois sur dix, il s'agit du logement de l'autre parent.

Être parent de famille monoparentale avec au moins un enfant mineur est une étape par définition transitoire : elle prend fin avec la

formation d'une nouvelle union cohabitante, lorsque le plus jeune enfant atteint 18 ans ou, plus rarement, avec la modification de la garde des enfants. Dans le premier cas, ces familles formeront des familles recomposées. Dans le deuxième, avec leur dernier enfant à peine majeur, elles sortent du champ statistique mais restent confrontées aux mêmes difficultés que les familles monoparentales avec au moins un enfant mineur.

Les mères de familles monoparentales particulièrement frappées par le chômage en Paca

Vivre et assurer seul la charge de ses enfants, même temporairement, a de nombreuses conséquences sur les conditions de vie des familles. Les difficultés financières et organisationnelles rendent ces parents, en particulier les femmes concernées, plus fragiles sur le marché du travail et les exposent davantage au risque de pauvreté.

Les mères de familles monoparentales sont plus souvent présentes sur le marché du travail que les mères en couple : 86 % d'entre elles sont actives, en emploi ou au chômage, contre 82 % des mères en couple en 2011 (figure 4). Mais si elles se présentent plus fréquemment sur le marché du travail, elles sont beaucoup moins nombreuses à trouver un emploi (65 % contre 71 % pour les mères de familles en couple) et sont près de deux fois plus souvent au chômage (23,7 % contre 13,3 %). Enfin, les mères de familles monoparentales de la région sont davantage frappées par le chômage qu'au niveau national (21,5 %).

Quand elles occupent un emploi, les mères de familles monoparentales sont moins souvent à temps partiel que les mères de familles en couple (30 % contre 35 %). Pour assumer seules la charge financière de leur famille, elles sont probablement plus souvent contraintes à travailler à temps complet. De plus, elles occupent fréquemment des emplois moins rémunérateurs. Elles sont en effet plus souvent employées ou ouvrières et seulement 6 % à occuper un emploi de cadre (contre 10 % des mères de famille en couple). Elles sont par ailleurs moins diplômées : 30 % des mères de familles monoparentales n'ont aucun diplôme (20 % des mères en couple) (encadré 1).

Un tiers des familles monoparentales est pauvre

En 2012, la moitié des familles monoparentales vit avec moins de 1 230 euros par mois et par unité de consommation (UC), soit 390 euros de moins que le niveau de vie

2 144 000 familles monoparentales vivent en Paca en 2011

Répartition des familles de Paca et de France métropolitaine selon leur type et le nombre d'enfants en 2011

	Provence Alpes-Côte d'Azur				Nombre de familles	France métropolitaine	
	Répartition selon le nombre d'enfants					Part en %	Part en %
	1	2	3 ou plus	Total			
Famille monoparentale	51,0	34,1	14,9	100,0	143 950	24,0	20,3
Famille recomposée	23,1	45,5	31,4	100,0	59 040	9,8	9,3
Famille traditionnelle	36,5	44,4	19,1	100,0	397 780	66,2	70,4
Ensemble	38,6	42,1	19,3	100,0	600 770	100,0	100,0

Champ : familles avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011

3 La rupture d'union est à l'origine de huit familles monoparentales sur dix

Répartition des familles monoparentales selon l'origine de la monoparentalité en 2011

Origine de la monoparentalité	Provence Alpes-Côte d'Azur		France métropolitaine
	Nombre de familles	Part en %	Part en %
Rupture d'une vie en couple	108 870	81,1	81,3
Décès du conjoint	7 460	5,6	6,2
Naissance du premier enfant sans être en couple	17 950	13,4	12,4
Total	134 280	100,0	100,0

Champ : familles avec au moins un enfant mineur. Les 9 670 parents de familles monoparentales qui sont en couple avec un conjoint non cohabitant ne sont pas pris en compte.

Source : Insee, Enquête Famille et Logements 2011

4 Les mères de familles monoparentales sont plus souvent présentes sur le marché du travail

Indicateurs d'activité des mères de familles monoparentales et en couple en Paca et en France métropolitaine en 2011

	Provence Alpes-Côte d'Azur		France métropolitaine	
	Mères de famille monoparentale	Mères de famille en couple	Mères de famille monoparentale	Mères de famille en couple
Taux d'activité	85,6	81,8	88,2	84,8
Taux de chômage	23,7	13,3	21,5	10,9
Taux d'emploi	65,3	70,9	69,2	75,6
Taux de temps partiel	29,5	34,8	27,8	33,4

Champ : familles avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011

médian de l'ensemble des ménages de Paca. Avant redistribution, c'est-à-dire avant transferts sociaux et fiscaux, l'écart est encore plus important (540 euros). Malgré l'effet positif de la redistribution, le niveau de vie des familles monoparentales reste très faible ; un tiers d'entre elles vit sous le seuil de pauvreté (figure 5). Le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants fiscalement à charge. Ainsi, en 2012 en France métropolitaine, la pauvreté touche 38 % des familles monoparentales avec deux enfants, 48 % des familles avec trois enfants et pratiquement deux tiers des familles monoparentales avec plus de quatre enfants.

Environ 14 % du revenu disponible des familles monoparentales proviennent des prestations sociales (contre 6 % pour les couples avec enfant). Certaines prestations leur sont spécifiquement allouées comme l'allocation de soutien familial (ASF) ou le revenu de solidarité active majoré (RSA majoré) (encadré 2). En Paca, ces dernières concernent respectivement près de 60 000 et plus de 20 000 familles monoparentales au 31 décembre 2013 (figure 6). D'autres prestations plus généralistes, notamment les prestations logement comme l'allocation de logement familiale (ALF) ou l'aide personnalisée au logement (APL), sont également versées à de nombreux foyers monoparentaux, moins souvent propriétaires que les autres foyers. Le cumul des prestations familiales, des prestations logements et des minima sociaux représente en moyenne 630 euros par mois pour les familles monoparentales bénéficiaires (450 euros pour l'ensemble des allocataires de la région Paca). Ce montant double lorsque les familles monoparentales ont plus de trois enfants.

Encadré 1 - Des pistes pour les politiques publiques

À travers cette étude menée en partenariat avec l'Insee, la **Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)** souhaite attirer l'attention sur la situation des familles monoparentales, et plus particulièrement celle des femmes, largement majoritaires. S'il est difficile d'intervenir en amont des ruptures, il est possible de se mobiliser pour éviter à ces femmes et à leur famille la trappe de la précarité, par des actions favorisant leur insertion sur le marché du travail et leur maintien sur des emplois de qualité. La définition de politiques plus ciblées, tenant compte des besoins spécifiques des femmes, serait de nature à faciliter leur accès à l'emploi. Plus en amont, les solutions au risque de précarité passent par de la prévention, en agissant sur les facteurs favorisant l'autonomie des femmes, et cela dès le plus jeune âge. Sont concernés l'éducation, l'accès aux diplômes, l'insertion et le maintien dans des emplois de qualité. Enfin, notamment pour elles, concilier vie familiale et vie professionnelle ne relève pas seulement de la sphère privée ; les politiques publiques peuvent largement y contribuer.

Elles restent, malgré cela, les familles les plus confrontées à la pauvreté.

Les familles monoparentales ont besoin du soutien de leurs proches

Aux difficultés financières des familles monoparentales s'ajoutent d'autres difficultés, notamment organisationnelles. En

2011, 65 % des enfants de moins de 4 ans, non scolarisés et vivant dans une famille monoparentale, sont gardés par leur parent (figure 7). Cette part est bien inférieure pour les familles composées d'un couple (54 %). Ces dernières, aux moyens financiers plus élevés, ont davantage accès aux modes de garde payants (assistantes maternelles et crèches), tandis que les

5 La moitié des familles monoparentales vit avec moins de 1 230 euros par mois et par UC en 2012

Distribution des revenus déclarés et disponibles et taux de pauvreté des familles monoparentales de Paca en 2012
en euros par UC et par mois

	Familles monoparentales		Ensemble des ménages	
	Revenus déclarés « avant redistribution »	Revenus disponibles « après redistribution »	Revenus déclarés « avant redistribution »	Revenus disponibles « après redistribution »
1 ^{er} quartile	546	888	1 020	1 156
Médiane	1 089	1 233	1 630	1 617
3 ^e quartile	1 712	1 695	2 363	2 235
Taux de pauvreté (en %)	44,7	32,0	23,7	16,9

Lecture : un quart des familles monoparentales vit avec 546 euros par UC et par mois avant redistribution, c'est-à-dire sans tenir compte des prestations sociales éventuelles reçues et des impôts éventuels versés.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; Fichier localisé social et fiscal 2012

6 L'allocation de soutien familial et le RSA majoré spécifiquement alloués aux familles monoparentales

Foyers monoparentaux bénéficiaires des principales prestations sociales en Paca fin 2013

	Nombre de foyers monoparentaux bénéficiaires	Part dans l'ensemble des foyers ...	
		... bénéficiaires (en %)	... monoparentaux (en %)
Principales prestations familiales			
Allocation de soutien familial	58 870	98,9	34,1
Allocation de rentrée scolaire	114 970	50,1	66,5
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	5 270	34,6	3,0
Complément familial	16 370	30,4	9,5
Allocations familiales	77 270	23,2	44,7
Prestation d'accueil du jeune enfant	28 120	18,1	16,3
Minima sociaux			
RSA majoré	21 030	95,4	12,2
RSA activité	22 050	34,9	12,8
RSA socle	50 120	32,1	29,0
Allocation adulte handicapé	5 530	7,0	3,2
Principales prestations logement			
Allocation de logement familiale	68 400	53,2	39,6
Aide personnalisée au logement	44 630	30,8	25,8

Champ : foyers allocataires ; les foyers monoparentaux sont pris en compte dans leur globalité sans limite d'âge des enfants.
Source : Caf, Fileas au 31/12/2013

7 Deux tiers des enfants de moins de 4 ans, non scolarisés et vivant dans une famille monoparentale, sont gardés par leur parent

Modes de garde des enfants de moins de 4 ans non scolarisés selon le type de famille en Paca en 2011

	Famille monoparentale		Famille avec deux adultes en couple	
	Enfants de moins de 4 ans	Enfants de moins de 4 ans dont le parent travaille à temps complet	Enfants de moins de 4 ans	Enfants de moins de 4 ans dont au moins un des parents (ou adultes) travaille à temps complet
Parents	65,3	31,1	53,8	38,1
Assistante maternelle	7,3	11,5	17,0	24,6
Crèche	18,6	40,4	24,3	30,0
Autres (famille, amis, voisins...)	8,9	17,1	4,9	7,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : enfants de moins de 4 ans non scolarisés des familles avec au moins un enfant mineur.
Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011

familles monoparentales ont recours au soutien de leur famille (*encadré 3*).

Lorsque le parent de famille monoparentale travaille à temps complet, le recours aux modes de garde payants augmente ; l'aide de l'entourage également : un enfant sur six (17 %) est gardé par les proches du monoparent en emploi (grands-parents, amis, voisins...). ■

Encadré 2 - Deux prestations de la CAF à destination des familles monoparentales

L'allocation de soutien familial (ASF) est versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents. Elle s'adresse aux pères ou mères vivant seuls ou aux personnes, en couple ou non, ayant recueilli un enfant. Si l'enfant est orphelin de père et/ou de mère, ou si son autre parent ne l'a pas reconnu, le droit à l'ASF est automatiquement ouvert.

Le montant forfaitaire du RSA socle peut être majoré pour les personnes seules, veuves ou séparées ayant des enfants à charge. La possibilité de bénéficier du **RSA majoré** survient à la suite de l'un de ces événements : naissance d'un enfant, déclaration de grossesse, séparation ou veuvage. La majoration s'applique pendant une durée limitée à 12 mois, à compter de l'élément qui déclenche la situation de parent isolé. Cette durée est prolongée jusqu'à ce que le plus jeune enfant ait atteint 3 ans.

Encadré 3 - Garde des enfants : une difficulté particulière pour s'insérer sur le marché du travail

La garde d'enfants constitue une difficulté particulière d'insertion sur le marché du travail pour les mères de familles monoparentales. Cela peut les conduire à renoncer à un emploi, voire à se retirer du marché du travail. Quant à celles qui sont en emploi, elles n'ont pas toujours les revenus suffisants pour recourir aux modes de garde payants.

Le **Plan Pluriannuel de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale (PPLPIS)** a été adopté par le gouvernement en janvier 2013. L'évaluation de la deuxième année de sa mise en œuvre fait apparaître comme première recommandation l'accélération de l'accès aux structures d'accueil collectif des enfants de familles pauvres, en particulier ceux des familles monoparentales, et un accompagnement renforcé vers l'emploi pour leurs parents.

Définitions

Un **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Une **famille** est une partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes. Elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfant(s), soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants.

Un **enfant** se définit comme vivant avec au moins un de ses parents, quel que soit son âge ; pour constituer une famille avec son ou ses parents, il doit être célibataire, sans conjoint ni enfant vivant dans le logement.

Une **famille monoparentale** est une famille comprenant un parent isolé, vivant sans conjoint cohabitant, et avec un ou plusieurs enfants célibataires (et n'ayant pas d'enfant). L'enfant, ou les enfants, passent en général une partie du temps (au plus la moitié) avec leur autre parent. En cas de résidence alternée, l'enfant est compté comme vivant principalement dans le logement où il est présent le premier jour de la collecte.

L'étude réalisée ici restreint le champ aux familles ayant au moins un enfant mineur.

Le **revenu déclaré ou revenu fiscal** du ménage est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus, dite déclaration n° 2042.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, bénéfiques, indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements) nets des impôts directs.

Le **taux de bas revenus déclarés** au seuil de 60 % correspond à la part de la population sous le seuil de 60 % du revenu déclaré par UC médian calculé sur la France métropolitaine (soit 984 euros par mois en 2012). Par facilité, on remplace, dans cette étude, le terme « taux de bas revenus déclarés » par « taux de pauvreté avant redistribution ».

Le **taux de pauvreté** au seuil de 60 % correspond à la part de la population sous le seuil de 60 % du revenu disponible par UC médian calculé sur la France métropolitaine (soit 989 euros par mois en 2012).

Pour comparer les **niveaux de vie** de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par **unité de consommation (UC)** à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Source

L'enquête **Famille et Logements (EFL)** a été réalisée par l'Insee et l'Ined en 2011, avec la participation scientifique et financière de la Drees. Cette enquête a été associée à la collecte 2011 de l'enquête annuelle de recensement de la population. Environ 360 000 personnes âgées de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2011 en France métropolitaine ont répondu à un questionnaire, dont un tiers d'hommes et deux tiers de femmes. Le questionnaire porte sur les situations familiales (unions et enfants), l'origine sociale, les modes de garde, la multi-résidence et la dispersion géographique de la famille.

Pour en savoir plus

- Acs M., Lhommeau B., Raynaud E., « Les familles monoparentales depuis 1990 », *Dossiers Solidarité et Santé* n° 67, DREES, juillet 2015
- Buisson G., Costermalle V., Daguet F., « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première* n° 1539, mars 2015
- Rabier R., « Les familles monoparentales souvent en situation de précarité », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n° 2, octobre 2014

